



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à huis clos, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à 20 h 00, le 7 avril 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseiller au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20 h 23.

AVIS COVID-19

Il y a plus d'une année maintenant que le gouvernement du Québec et la Santé publique mettent en place des actions en regard avec la situation pandémique qui perdure.

Je désire rappeler que les actions s'articulent autour de 3 priorités :

- limiter les impacts sanitaires, sociaux et économiques de la COVID-19;
- protéger les personnes les plus vulnérables;
- éviter de surcharger le système de soins de santé.

La Ville de Cap-Chat maintient les mesures en vigueur édictées par les directives du gouvernement du Québec et de la Santé publique afin d'éviter la propagation de la pandémie, de protéger ses élus, ses officiers municipaux, ses employés ainsi que toutes les personnes travaillant avec elle.

Depuis le 26 mars 2021, le palier d'alerte pandémique régionale de la Gaspésie est passé au jaune.

En ce qui concerne les séances des Conseils municipaux avec public, après vérifications auprès de la direction régionale des Affaires municipales : *Les séances publiques sont tenues avec la présence du public à moins que la municipalité ne soit pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires ou à moins que tous les membres du Conseil assistent à la séance à distance.*

Comme vous êtes en mesure de le constater, ce mercredi 7 avril 2021, le Conseil siège en présentiel et se réunit avec vous ce soir grâce à la technologie télévisuelle. Cette séance est donc vidéo-enregistrée. Si tout fonctionne normalement, la séance de mai accueillera le public dans le respect des mesures sanitaires édictées par la Santé publique. Cependant, tout peut encore changer car tout autour, régionalement, le niveau d'alerte pandémique est rouge.

Le port du masque médical sera obligatoire en continue dans tous les milieux de travail, dès jeudi le 8 avril, pour lutter contre les variants de la covid-19, a indiqué la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Au terme de la présente séance, si vous avez des questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de la municipalité « www.ville.cap-chat.ca », tout en haut à droite de la page d'accueil, vous verrez un lien inscrit « Nous joindre », vous pourrez alors transmettre vos questions. Nous ferons de notre mieux pour répondre dans un délai raisonnable.

RÉS.01.04.21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

À retirer :

5. Approbation des comptes mensuels réguliers de la Ville.
9. Achat de 2 congélateurs pour le Marché public / Meubles Servant Inc. – 1 758. \$ + tx – Subvention du MAPAQ.
10. Achat de bannières et accessoires pour le Marché public / Concept K – 2 661. 25 \$ + tx – Subvention du MAPAQ.

À ajouter :

- 19.a) Formation sur les « cybercomportements » à risques - Assurance de cyberrisques pour le Regroupement de municipalités et organismes / Union des municipalités du Québec – Budget rég.

ADOPTÉE

RAPPORT FINANCIER 2020

M. Stéphane Doiron, CPA-CA, de la firme MNP - membre de Praxity, Alliance mondiale de cabinets indépendants, fait la présentation par visioconférence de « Rapport financier 2020 de la Ville de Cap-Chat ».

Ledit rapport financier vient tout juste d'être déposé et l'ensemble du Conseil municipal en a pris connaissance ce même jour.

Quant au rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier qui s'en dégage, il sera présenté à la séance ordinaire du 9 juin 2021.

RÉS.02.04.21

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2020 DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **RAPPORT FINANCIER 2020 de la Ville de Cap-Chat** soit et est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

RÉS.03.04.21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2021

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 3 mars 2021** soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.04.04.21

JOURNÉE SPORTIVE GRATUITE / CENTRE DE PLEIN AIR CAP-CHAT INC. – 600. \$ + TX – SUBVENTION FUAC

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat s'est vue octroyer, à même le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire, une somme de 7 500. \$ pour l'organisation d'évènements ou d'activités au profit de la population;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a, à même le FUAC, organisé une journée sportive en louant pour une journée le Centre de plein air de Cap-Chat afin que la population puisse gratuitement en profiter;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#79 du 02-03-2021) du Centre de plein air Cap-Chat Inc.**, au montant de **600. \$ + taxes**; cette dépense étant prélevée à même la **subvention du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire**.

ADOPTÉE

RÉS.05.04.21

APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) / R. MICHAUD – LOT 6 128 328

VU la demande d'autorisation présentée par monsieur Raynold Michaud à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), en date du 9 mars 2021, requérant l'acquisition d'une partie de terrain situé à l'arrière du terrain du demandeur visant une aliénation / lotissement seulement, et utiliser le terrain visé pour planter des arbres et faire un jardin; la superficie visée par la demande est de 0,259359 hectares à même le lot 6 128 328, du rang Un, Canton Cap-Chat.

VU l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LRQ.c. P-41.1);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que le Conseil :

- **APPUIE** la demande présentée par M. Raynold Michaud à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), datée du 9 mars 2021, telle que décrite au formulaire prescrit.

ADOPTÉE

RÉS.06.04.21

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCES POUR RESPONSABILITÉS PRIMAIRE, EXCÉDENTAIRE ET COMPLÉMENTAIRE / BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. – 20 372.52 \$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#415413 du 18-03-2021)**, de **BFL Canada risques et assurances Inc.**, au montant de **20 372.52 \$ incluant les taxes**, relative au **renouvellement de la police d'assurances pour responsabilités primaire, excédentaire et complémentaire** de la municipalité, couvrant la période du **16 février 2021 au 16 février 2022**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.07.04.21

APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DE VÉHICULES REMISÉS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que le directeur général – greffier soit et est autorisé à mettre en **vente par voie d'appel d'offres les véhicules remisés** suivants :

- **Pick-up GMC Sierra – 2009 - 6 litres**
- **Ford F150 2003 - 5,4 litres**
- **GMC C55 2008 - 6,6 litres**

ADOPTÉE

RÉS.08.04.21

LOCATION D'UN GARAGE POUR LES BESOINS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / MICHEL ROY & LINDA BEAULIEU – 2 200. \$ MENSUELLEMENT – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE le garage municipal est actuellement indisponible;

ATTENDU QUE les services d'entretien mécanique doivent être relocalisées;

ATTENDU QU'après recherches et analyses, le Conseil en est venu à la conclusion de louer de madame Linda Beaulieu et monsieur Michel Roy un garage leur appartenant, situé sur la rue des Fonds à Cap-Chat, celui-ci offrant une alternative temporaire adéquate;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **LOUE de madame Linda Beaulieu et monsieur Michel Roy, suivant les termes convenus, et pour un loyer mensuel de deux mille deux cents (2 200. \$), le garage situé au 176 rue des Fonds à Cap-Chat**; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.09.04.21

MANDAT D'INSPECTION DU GARAGE MUNICIPAL / INNOVATION AMÉRIK, DIV, MATANE S.E.N.C. – 1 875. \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 février 2021, un mandat d'inspection de la structure du garage municipal a été confié à la firme Tetra Tech QI inc.;

ATTENDU QUE le Conseil juge à propos de requérir auprès d'une seconde firme d'ingénierie un avis sur l'état de la structure du garage municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **CONFIE à la firme Innovation AMERIK Div. Matane, le mandat de procéder à une inspection de la structure du garage municipal** selon les termes de l'offre de services soumise le 18 mars 2021, au coût de 1 875. \$ plus taxes; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.10.04.21

LOCATION DU CHARGEUR SUR ROUES / BRANDT – 7 500. \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#3700085 du 09-03-2021) de la compagnie **Brandt**, au montant de **7 500. \$ + taxes**, concernant la **location d'un chargeur sur roues**, pour la période du **16 mars au 12 avril 2021**; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.11.04.21

MODIFICATION DE LA GRILLE DE TARIFICATION POUR LA LOCATION DE KIOSQUES À LA HALTE ROUTIÈRE DE CAP-CHAT (SECTEUR EST) – MARCHÉ PUBLIC

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **MODIFIE** la grille de tarification suivante relative aux tarifs de location des kiosques à la halte routière de Cap-Chat (secteur Est), à savoir :

GRILLE TARIFAIRE – LOCATION DE KIOSQUES HALTE ROUTIÈRE DE CAP-CHAT (SECTEUR EST)	
Kiosques pour le Marché public	
L'exposant s'engage à défrayer les coûts de location selon les règlements d'opération :	
Saison complète incluant les semis Période : juin à septembre	130. \$
Prestation ponctuelle journalière	25.\$ / jour
Projet jeunesse	12.\$ / jour

- **À ces montants, s'ajoutent les taxes (TPS et TVQ).**

ADOPTÉE

RÉS.12.04.21

AUTORISER L'INSCRIPTION AU SEAO D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat entend faire l'acquisition d'un chargeur sur roues;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville a confié au Service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le soin de préparer l'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville **AUTORISE le directeur général et greffier à inscrire au SEAO l'appel d'offres public en vue de l'acquisition d'un chargeur sur roues.**

ADOPTÉE

RÉS.13.04.21

DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006 – MATRICULE : 5334-48-7239-02 / FIRME GASTON ST-PIERRE & ASSOCIÉS – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QU'une demande d'amendement au Règlement de zonage a été déposée auprès du Service d'urbanisme de la municipalité dans le dossier portant le matricule **5334-48-7239-02**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **CONFIRME le mandat confié à la firme Gaston St-Pierre & Associés, le 10 mars 2021, par le directeur général-greffier pour procéder à la demande de modification réglementaire requise au Règlement de zonage 0068-2006**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.14.04.21

DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006 – MATRICULE : 6640-34-2204 / FIRME GASTON ST-PIERRE & ASSOCIÉS – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QU'une demande d'amendement au Règlement de zonage a été déposée auprès du Service d'urbanisme de la municipalité dans le dossier portant le matricule 6640-34-2204;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **MANDATE la firme Gaston St-Pierre & Associés pour procéder à la demande de modification réglementaire requise au Règlement de zonage 0068-2006 visant la zone Rc.6**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.15.04.21

FORMATION SUR LES « CYBERCOMPORTEMENTS » À RISQUES – ASSURANCE DE CYBERRISQUES POUR LE GROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES / UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du code municipal, la municipalité de Cap-Chat a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (Regroupement);

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU QUE les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt du Regroupement et de la municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

CONSIDÉRANT QUE pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les « cybercomportements » à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** que la Ville de Cap-Chat, à titre de membre du Regroupement :

- **PROCÈDE** à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité à la formation « *Cybercomportements* » à risque : *La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne* » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ, au coût de 12. \$ par participante et participant.
- **S'ENGAGE** à ce que la formation soit suivie par les participantes et participants entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Madame le maire, Marie Gratton, aborde les sujets suivants, à savoir :

- Pavage de la rue des Fonds.
- Travaux – Rue du Village.
- Poursuite judiciaire (DPCP) – Rivière Cap-Chat.
- Convention des pompiers.
- Utilisation du frein moteur à la sortie du Parc industriel de Cap-Chat et de la rue des Écoliers.
- Garage municipal rendu en fin de vie utile.
- SimulAction (Femme en politique).
- Marché public.
- Remerciements à la population pour leur collaboration aux règles sanitaires visant la COVID-19.

Il est 21 h 02 et il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER